

a.161.1.Afrique - FX/mn

le 7 octobre 1960.

N o t i c e

Représentations en Afrique
Entretien avec M. le Minis-
tre Stopper le 6 octobre.

M. le Ministre Clottu et le soussigné se sont rendus chez le Ministre Stopper pour faire le point de la situation en ce qui concerne la représentation suisse dans les pays d'Afrique qui ont accédé récemment à l'indépendance. L'avis de M. Stopper peut se résumer comme suit :

1^o L é o p o l d v i l l e .

Le Conseil fédéral devrait autoriser l'ouverture d'une ambassade en laissant le soin au département politique de choisir le moment approprié pour le faire. Il convient en effet d'attendre qu'il y ait un gouvernement reconnu par la plupart des pays, mais principalement par la population congolaise elle-même. Ce moment pourra être donné lorsque le gouvernement congolais sera en mesure d'assurer lui-même l'ordre public.

2^o L a g o s .

Ce poste pourrait être confié à M. Grässli. A défaut, il conviendrait de choisir un jeune chef de mission qui devrait être assisté d'un diplomate, les affaires économiques étant assez importantes. M. Stopper a déjà eu la visite de M. Suter, futur chancelier à Lagos. Il est satisfait de ce choix.

3^o C o n a k r y .

M. Albrecht n'est certainement plus en mesure de vouer le temps nécessaire aux affaires du consulat général

depuis sa nomination comme directeur général de la compagnie minière. Il est donc indispensable de renforcer le poste par un chancelier de carrière, qui devrait pouvoir se prévaloir du titre de vice-consul. La question du remplacement de M. Albrecht devra peut-être être envisagée, mais à un stade ultérieur. Peut-être que l'intéressé prendra lui-même l'initiative de démissionner. Dans tous les cas, il ne faut rien brusquer, M. Albrecht ayant jusqu'ici rendu d'appréciables services.

4^o Monrovia.

M. Stopper est satisfait de l'organisation actuelle de ce poste.

5^o Dakar - Bamako - Nuakchott.

Pas d'objection à ce que notre représentant diplomatique à Rabat soit également accrédité à Dakar. Cette solution est préférable à celle consistant à confier nos relations diplomatiques avec le Sénégal à notre ambassadeur à Paris. La même solution pourrait être envisagée pour le Soudan. Les relations consulaires avec le Soudan pourraient, comme jusqu'ici, être assumées par notre consul à Dakar. Quant à la Mauritanie, il convient d'attendre la décision que prendront les Nations Unies au sujet de la revendication du Maroc.

6^o Abidjan.

Au stade actuel, M. Stopper pense qu'il devrait être possible de confier nos relations diplomatiques avec la Côte d'Ivoire à notre futur ambassadeur à Lagos, lequel pourrait être accrédité également en Haute-Volta, au Nigéria et au Dahomey. Le poste d'Abidjan devrait être renforcé par un chancelier de carrière. La transformation du poste en consulat général ^{de carrière} honoraire devrait être envisagée par la suite. Pour le moment, il n'y a

- 3 -

pas lieu d'envisager de poste permanent en Haute-Volta, au Nigéria et au Dahomey, mais d'examiner la possibilité d'y créer des points d'appui en établissant des agences consulaires.

7^o Assistance technique.

L'assistance technique ne pourra se développer de manière efficace que si nos postes, notamment dans les pays d'Afrique en voie de développement, sont à même d'apporter leur appui tant en ce qui concerne l'établissement d'un programme que la mise en oeuvre et la surveillance de celui-ci. Des écoles vont être ouvertes sous les auspices de l'assistance technique, notamment au Dahomey, en Nigéria et au Tanganyika.

Fr.